

Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 septembre 2015

Avis du conseil sur le schéma départemental

Madame le Maire rappelle l'obligation de rendre plus accessible les bâtiments recevant du public. Un agenda d'accessibilité programmé doit être confectionné.

Elle présente la nature et l'échéancier de réalisation des travaux :

- 2016 : mise en accessibilité des sanitaires de la mairie aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). Montant estimé : 5 000€
- 2017 : Création d'une place de parking devant la mairie avec pose de signalétique. Montant estimé : 3 000€

Concernant l'école, l'affectation de ce bâtiment devant être modifiée d'ici 2017 (transfert de la classe à Sainte-Marie), il n'est pas nécessaire de prévoir des aménagements d'accessibilité. Ceux-ci seront à prévoir, en fonction de la destination future de ce bâtiment.

Le Conseil accepte ce programme de travaux ainsi que les coûts en résultant et autorise Madame le Maire à présenter la validation de cet agenda.

Prix de vente des terrains

La viabilisation de la deuxième tranche du lotissement étant terminée, les terrains sont désormais disponibles à la vente. Après étude des coûts de viabilisation, le Conseil décide de fixer le prix de vente de ces terrains à 71 € TTC le m².

Servitude Mr et Mme ROULIN

Le notaire chargé d'établir cette servitude a été contacté. Les informations recueillies n'étant pas concordantes avec celles de Mr et Mme ROULIN d'une part et celle du Syndicat des eaux d'autre part, Madame le Maire propose de reporter cette question à un prochain conseil, après qu'un complément d'informations ait été demandé.